

La communion aux adultères au centre des discussions

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Conférence épiscopale](#), [Culture de Vie](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 26 mars 2015



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

Les évêques ont consacré la journée de jeudi 26 mars au Synode de la famille... Quatre thèmes de forum avaient été organisés? :

- transmission de la foi en famille et responsabilité des parents?;
- miséricorde et vérité des sacrements?;
- promotion du mariage et annonce de la bonne nouvelle de la famille?;
- accueil aux sacrements des personnes en situation irrégulière.

Ce dernier atelier a été plébiscité. Et pour cause, c'est celui qui traite notamment, voire surtout, de la question de la communion aux divorcés adultères. Comme il y avait trop d'évêques qui voulaient participer à ce groupe, il a fallu mettre en place deux groupes. Mgr **Jean-Luc Brunin**, évêque du Havre, président du conseil famille et société de la conférence épiscopale, estime que le débat est apaisé. Il n'empêche que les positions sont divisées, entre ceux qui suivent l'enseignement du saint pape **Jean-Paul II** et ceux qui, tels les nouveaux pharisiens bricolent la loi de l'Évangile, cherchent à édulcorer l'enseignement de l'Église. On entend souvent dire que les intransigeants sur le mariage sont les pharisiens. Mais dans l'Évangile, c'est bien l'inverse : c'est Notre-Seigneur qui ne fait aucune concession ("Ce que Dieu a unit, que l'homme ne le

sépare pas"), tandis que les pharisiens réinterprétaient la loi de Moïse dans un sens laxiste, afin de pouvoir divorcer et se remarier.